

Liste des mesures paysagères pour le PQP Coude du Rhône

N° mesure OFAG	Titre	Montant (CHF)	Unité	Type de prime	UP Plaine du Rhône	UP Coteaux cultivés	UP Mayens	UP Alpagnes
1	Plantation d'arbres isolés indigènes dans les vignes	200	arbre	unique				
2	Entretien d'arbres isolés remarquables	50	arbre	annuelle				
3	Pâturages boisés	130	ha	annuelle				
5	Entretien de haies, bosquets et berges boisées	2'000 500 1'500	ha	annuelle				
6	Plantation de haies, bosquets et berges boisées	12.5	m	unique				
30	Indice paysager	0 à 240	ha	annuelle				
50	Encouragement de la fauche	200	ha	annuelle				
51	Fauche de nettoyage des pâturages (extensifs)	350	ha	annuelle				
53	Mosaïque pâturage-lande	230	ha	annuelle				Max. 10 ha par alpage
54	Diversité des animaux pour une pâture adaptée	600 à 1'250	exploitation	annuelle				
55	Maintien des cultures maraîchères de plein champs	380	ha	annuelle				
100	Présence de cultures	500	culture	annuelle				
103	Assortiment de cultures fruitières diversifié	1'000 1'500 2'000	espèce	annuelle				
104a	Fauche alternée des interlignes arboricoles	200	ha	annuelle				
104b	Fauche alternée des interlignes viticoles	300	ha	annuelle				
105	Diversité des herbages	130 240 330	ha	annuelle				
106	Augmentation du nombre de cultures différentes dans la rotation	80 240 440	ha	annuelle				
107	Diversité des secteurs d'activité par exploitation	500 à 1100	secteurs	annuelle				
150	Installation et entretien de portails pour mobilité de loisirs	800	portail	unique				Max. 2
151	Entretien de chemin traversant l'alpage	1100	alpage	annuelle				
152	Installation de clôtures en bois	20	mètre linéaire	unique				Max. 100m
153	Installation d'abreuvoirs en matériaux traditionnels	3000	abreuvoir	unique				Max. 1
154	Soin des alentours des structures maraîchères	45	are	annuelle				
155	Clôtures constituées de piquets en bois	27	100m linéaire	unique			/	/
201	Conservation de bâtiments agricoles traditionnels	100	objet	annuelle	Max. 4	Max. 4		
204	Exploitation transhumante	1'900 2'400	exploitation	annuelle				
205	Entretien de surfaces rudérales, tas d'épierreage et affleurement rocheux et rochers remarquables	3'500	ha	annuelle				
206a	Entretien de murs en pierres sèches (hors vignoble dans la SAU)	5'000	ha	annuelle				
209	Entretien d'arbres fruitiers haute-tige	10	arbre HT	annuelle				
211	Maintien des vergers de coteaux remarquables	350	ha	annuelle				
251	Entretien des éléments semi-naturels du vignoble valaisan	4'000	ha	annuelle	Max. 2500 m2	Max. 2500 m2		
252	Bonus pour vignes en terrasses	150	ha	annuelle				
254	Encépagement varié	150	cépage	annuelle				
256	Plantation rosiers ou arbrisseau en bout de ligne	40	rosier	unique	/	/		

19

17

8

7

/ Budget épuisé pour cette mesure